

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du : 25 SEPTEMBRE 2020</p>
<p>COMPTE RENDU SUCCINCT</p>	

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020, à la salle polyvalente intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Génis-des-Fontaines - 66740, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Marie CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Violaine MARIANNE, Guy LLOBET, Christine POUSS-LAIR, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Gilles GLIN, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND-PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Guy ESCLOPE donne procuration à Marie CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Antoine PARRA, Roland CASTANIER donne procuration à Annie PEZIN, Fabrice WATTIER donne procuration à Nicolas GARCIA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI.

Étaient absents : Christian GRAU, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Marcel DESCOSSEY, José BELTRA, Didier CHOPLIN.

Secrétaire de séance : Nathalie REGOND PLANAS.

Nombre de membres présents : 40

Nombre de procurations : 5

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2020,

APPROUVE l'installation de M. José BELTRA, en qualité de conseiller communautaire, en remplacement de M. Jean-Pierre ROMERO, démissionnaire de la commune de Port-Vendres,

PREND ACTE des décisions prises par le président,

DESIGNE ainsi qu'il suit les représentants de la Communauté de communes appelés à siéger au sein des organismes extérieurs :

- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Grégory MARTY	Patricia HECQUET

- Agence de Développement Touristique (ADT) des P-O. au titre du collège 2 « EPCI »,
Mme Nathalie REGOND PLANAS
- Parc Naturel Marin

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Huguette PONS	Guy VINOT

- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Bruno GALAN	Grégory MARTY

- Conseils d'Administration des Collèges et Lycées du territoire

TITULAIRE	SUPPLEANT
Maria CABRERA	Roland CASTANIER

DECIDE de reporter le point 5 de l'ordre du jour portant sur la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux,

APPROUVE la modification de la liste des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission Enfance Jeunesse pour les communes d'Ortaffa et de Villelongue-dels-monts comme suit :

- **M. André GIRBAL** conseiller municipal à la Commune d'Ortaffa en lieu et place de Mme Marion VERNAY
- Mme Sabrina TONNELIER conseillère municipale à la commune de Villelongue-dels-Monts en lieu et place de Mme Jennifer PROD'HOMME

PROPOSE une liste de 28 commissaires titulaires et 28 commissaires suppléants pour le renouvellement de la CIID,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal relative aux inscriptions budgétaires concernant :

- l'achat de matériels de protection COVID-19 et le reversement de la participation de l'Etat aux communes,
- le versement d'aides aux entreprises du territoire,

APPROUVE la convention financière type fixant les modalités de remboursement entre la CC ACVI et ses communes membres relative aux achats de masques destinés à la population du territoire et à la contribution de l'Etat,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Zone d'activités de Port-Vendres suite à un incident informatique survenu lors de la saisie des crédits,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant 12 000-€ (douze mille euros) au titre de l'exercice 2020 au profit de l'association « Parenthèse », afin de maintenir l'activité du Point Accueil Ecoute Jeunes (Paej) situé sur le territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris,

AUTORISE la CC ACVI à participer, sous forme de fonds de concours exceptionnel, à la mise en place de visiophones sur les 5 écoles d'Argelès-sur-mer pour un montant net arrêté à 6 334.00-€ (six mille trois cent trente-quatre euros) sous réserve d'une entente préalable sur le déploiement du dispositif de sécurité et que la commune transmette les pièces justificatives comptables,

APPROUVE l'adhésion à l'association Plein Sud Entreprises, et son renouvellement au titre des années 2020 et 2021, pour un montant annuel de 3 000.00-€ (trois mille euros),

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000.00-€ (six mille euros) au profit de l'UPAM pour l'organisation du salon de l'Habitat 2020,

SOLLICITE auprès de la DRAC l'octroi d'une subvention de 5 000.00-€ (cinq mille euros) pour une dépense globale de 15 000.00-€ (quinze mille euros) au titre de l'appel à projets « Rendez-vous en Bibliothèque »,

SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre de la DGD Bibliothèques, l'octroi d'une subvention de 45% pour un montant de 178 568.50-€ (cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-huit euros et cinquante centimes) pour la réalisation de la médiathèque d'Ortaffa,

SOLLICITE auprès de la Région Occitanie l'octroi d'une subvention d'investissement de 103 659.29-€ (cent trois mille six cent cinquante-neuf euros et vingt-neuf centimes) afin de compléter les modalités de financement de cette nouvelle médiathèque communautaire implantée sur la commune d'Ortaffa,

SOLLICITE auprès du Conseil départemental des P-O. l'octroi d'une subvention d'investissement de 103 659.29-€ (cent trois mille six cent cinquante-neuf euros et vingt-neuf centimes) afin de compléter les modalités de financement de cette nouvelle médiathèque communautaire implantée sur la commune d'Ortaffa,

SOLLICITE auprès des services de la DRAC, au titre du concours particulier en faveur des médiathèques, une subvention de 45% pour un montant de 22 573.39-€ (vingt-deux mille cinq cent soixante-treize euros et trente-neuf centimes) pour l'acquisition du mobilier de la Médiathèque d'Ortaffa,

SOLLICITE auprès des services de la DRAC, au titre du concours particulier en faveur des médiathèques, une subvention de 45% pour un montant de 9 358.28-€ (neuf mille trois cent cinquante-huit euros et vingt-huit centimes) pour l'acquisition de fonds documentaire de la Médiathèque d'Ortaffa,

APPROUVE sous réserve de la validation des cofinanceurs, le plan de financement prévisionnel concernant la réhabilitation du phare du Cap Béar,

APPROUVE l'avenant n°1 au Bail professionnel à passer avec le Docteur Christine STELLMACHER à la Maison de Santé de Cerbère,

ADOpte les nouveaux règlements intérieurs et les tarifs pour les aires d'accueil des gens du voyage – sites d'Argelès-sur-mer et d'Elne,

APPROUVE les Avenants n°2 aux Conventions d'objectifs et de financement de la PSU à passer avec la CAF des P-O. pour l'ensemble des EAJE du territoire exceptées les micro-crèches de Palau-del-Vide et de Villelongue-dels-Monts,

APPROUVE la nouvelle Convention d'objectifs et de financement fixant les modalités de versement de la PSU par la CAF des P-O. pour la micro-crèche « TRES PAMS » de Villelongue-dels-Monts pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2021,

APPROUVE l'Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement fixant les modalités de versement de la PSU par la CAF des P-O. pour la micro-crèche « ELS ESQUIROLS » de Palau-del-Vidre pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs au 01 octobre 2020,

ACCEPTE le renouvellement de la mise à disposition d'un attaché hors classe titulaire à temps complet auprès du syndicat Force Ouvrière pour une année à dater du 1^{er} mai 2020,

DESIGNE M. Antoine PARRA en tant que membre et Président de la Commission d'Appel d'Offres afférente au groupement de commandes pour le renouvellement des fournisseurs d'accès internet et télécom avec les communes de Cerbère, Elne, Ortaffa, Sorède, Villelongue-dels-Monts et la CC ACVI,

DESIGNE M. Antoine PARRA en tant que membre et Président de la Commission d'Appel d'Offres afférente au groupement de commandes dans le domaine informatique avec les communes d'Elne, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts et la CC ACVI,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) de retenir la société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement (S.E.R.P.E) domiciliée 1 Rue Léon Foucault – 66 000 PERPIGNAN, pour les travaux de débroussaillage des voiries et des espaces communautaires de la CC ACVI,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) de retenir la société PACKMAT SYSTEM SAS, domiciliée 28 Avenue Jean Jaurès – 70 400 HERICOURT, pour l'acquisition de trois équipements mobiles de compactage pour les déchetteries de la CC ACVI,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la CC ACVI et les communes de Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, et Saint-André pour la fourniture d'électricité et services associés pour les points de livraison ≤36Kva – ex tarif bleu,

AUTORISE la cession à la SCI MAELO II représentée par Monsieur Maurice NECTOU du lot 26 situé sur la ZAE de Saint-Genis-des-Fontaines pour un montant de 50 794.65-€ HT (cinquante mille sept-cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-cinq centimes hors-taxes),

AUTORISE la cession à la SCI MARRS représentée par M. Raphaël SIEFFERT et Mme Aurélie LAUMONIER SIEFFERT du lot 27 situé sur la ZAE de Saint-Genis-des-Fontaines, pour un montant de 56 440.77-€ HT (cinquante-six mille quatre cent quarante euros et soixante-dix-sept centimes hors-taxes),

AUTORISE la cession à la SCI ESTRELLA IMMO représentée par M. Fabien POSSAMAI du lot 6 situé sur la ZAE de Saint-André, pour un montant de 81 472.14-€ HT (quatre-vingt-un mille quatre cent soixante-douze euros et quatorze centimes hors-taxes),

SOUTIENT la démarche engagée par la **Commune d'Argelès-sur-Mer** dans le cadre du Contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée » 2020-2021 - Commune d'Argelès-sur-Mer,

SOUTIENT la démarche engagée par la Commune de Port-Vendres dans le cadre du Contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée » 2020-2021 - Commune de Port-Vendres,

SOUTIENT la démarche engagée par la Commune de Sorède dans le cadre du Contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée » 2020-2021 - Commune de Sorède,

SOUTIENT la démarche engagée par la Commune de Banyuls-sur-Mer dans le cadre du Contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée » 2020-2021 - Commune de Banyuls-sur-Mer,

APPROUVE les statuts du Club des Croisières à Port-Vendres,

PREND ACTE des rapports **annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif et de la collecte, de l'évacuation ou du traitement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2019,**

APPROUVE la Convention de déversement des rejets non domestiques de la cave coopérative « **L'Etoile** » à Banyuls-sur-Mer,

APPROUVE le projet de contrat d'aide avec l'Agence de l'Eau pour la période 2020-2022,

APPROUVE la modification de la liste des représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la Plaine du Roussillon (SMNPR) comme suit :

- Mme Annie PEZIN conseillère communautaire à la **Commune d'Elne** en lieu et place de M. Nicolas GARCIA
- M. André GIRBAL conseiller municipal à la commune d'**Ortaffa** en lieu et place de Mme Marie-Pierre SADOURNY,

SE PRONONCE favorablement à une demande de remboursement de frais de désobstruction de M. FLEURISSON abonné à Banyuls-sur-Mer,

SE PRONONCE favorablement à une demande de remboursement de frais de plombier suite à **coupure d'eau** de Mme VAN ROMPU abonnée à Saint-André,

SE PRONONCE favorablement à une demande de recours gracieux de Mme LERDINO abonnée à Argelès-sur-Mer,

ACCEPTE de soutenir l'association **ACTED** partenaire de l'**ANMF** présente au Liban suite à l'**explosion du port de Beyrouth,**

À la majorité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

Par 26 voix POUR, 6 voix CONTRE (Mme Anne-Lise MIRAILLES, Mme Sylvaine CANDILLE, Mme Annie PEZIN, M. Roland CASTANIER, M. Nicolas GARCIA et M. Fabrice WATTIER) et 13 ABSTENTIONS (Mme Marie CABRERA, M. Guy ESCLOPE, M. Georges GUARDIA, M. Guy VINOT, Mme Violaine MARIANNE, M. Guy LLOBET, Mme Christine POUS-LAIR, M. Gilles GLIN, M. Christian NAUTE, Mme Martine JUSTO, Mme Huguette PONS, M. Hervé VIGNERY, Mme Yvette PERIOT) :

APPROUVE la cession à M. David PEREZ du lot 36 situé sur la ZAE ELNE (tranche 6), pour un montant de 130 660.00-€ HT (cent trente mille six cent soixante euros hors-taxes) auxquels s'ajoutent des frais administratifs.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28 septembre 2020.

Le président

Antoine PARRA